

ZODIAC AEROSPACE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.234.841,40 €
Siège social : 61, rue Pierre Curie, 78370 Plaisir
729 800 821 RCS Versailles

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE) DU LUNDI 10 JANVIER 2011

AVIS DE CONVOCATION

MM. les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte (ordinaire et extraordinaire) le lundi 10 janvier 2011 à 16 heures 30, au siège social, 61, rue Pierre Curie, 78370 PLAISIR, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

I. Partie ordinaire

- Approbation des comptes sociaux de la société Zodiac Aerospace relatifs à l'exercice clos le 31 août 2010 (*1^{ère} résolution*)
- Approbation des comptes consolidés du Groupe Zodiac Aerospace relatifs à l'exercice clos le 31 août 2010 (*2^{ème} résolution*)
- Affectation du résultat – Fixation du montant du dividende à 1 €par action (*3^{ème} résolution*)
- Approbation des conventions et engagements visés par l'article L.225-86 du Code de commerce et présentés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes (*4^{ème} résolution*)
- Approbation des conventions et engagements visés par l'article L.225-90-1 du Code de commerce et présentés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes (*5^{ème} résolution*)
- Autorisation à donner au Directoire en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions (*6^{ème} résolution*)
- Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (*7^{ème} résolution*)
- Nomination de Madame Laure Hauseux en qualité de membre du Conseil de Surveillance (*8^{ème} résolution*)
- Nomination de Monsieur Vincent Gérondeau en qualité de membre du Conseil de Surveillance (*9^{ème} résolution*)
- Nomination de Monsieur François Calvarin en qualité de membre du Conseil de Surveillance (*10^{ème} résolution*)
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant (*11^{ème} résolution*)
- Ratification de la décision de transfert du siège social (*12^{ème} résolution*)
- Fixation du montant des jetons de présence (*13^{ème} résolution*)

II. Partie extraordinaire

- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital par annulation des actions détenues par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions (*14^{ème} résolution*)
- Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social d'un montant de cinq millions (5.000.000) d'euros en nominal par émission, avec maintien du droit préférentiel de

souscription, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital (15^{ème} résolution)

- Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes (16^{ème} résolution)
- Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social d'un montant de deux millions cinq cent mille (2.500.000) euros par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au public (17^{ème} résolution)
- Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social d'un montant de deux millions cinq cent mille (2.500.000) euros par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier (18^{ème} résolution)
- Délégation de compétence au Directoire pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, décidée en application des 15^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} résolutions (19^{ème} résolution)
- Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social d'un montant de cinq millions (5.000.000) d'euros par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société (20^{ème} résolution)
- Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10% du capital social (21^{ème} résolution)
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société aux salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société ou de son Groupe (22^{ème} résolution)
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société aux salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société ou de son Groupe (23^{ème} résolution)
- Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L.3332-1 et suivants du Code du travail (24^{ème} résolution)
- Modification de l'article 7 des statuts (25^{ème} résolution)
- Modification du paragraphe « Transmission » de l'article 9 des statuts (26^{ème} résolution)
- Modification du paragraphe « Information sur les prises de participation significatives » de l'article 9 des statuts (27^{ème} résolution)
- Modification de l'article 16 des statuts (28^{ème} résolution)
- Modification du premier paragraphe de l'article 24 des statuts (29^{ème} résolution)
- Modification de l'article 35 des statuts (30^{ème} résolution)
- Modification de l'article 38 des statuts (31^{ème} résolution)
- Modification de l'article 40 des statuts (32^{ème} résolution)
- Pouvoirs à l'effet de réaliser les formalités légales consécutives aux présentes résolutions (33^{ème} résolution)

* * *
*

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette assemblée ou s'y faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Toutefois, conformément à l'article R 225-85 du Code de commerce, seront seuls admis à assister à cette assemblée ou à s'y faire représenter les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 5 janvier 2011 à zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires nominatifs : dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société,
- pour les actionnaires au porteur : dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité devra être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint ;
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire ;
- voter par correspondance.

Tout actionnaire souhaitant voter par correspondance ou se faire représenter à l'assemblée peut solliciter par courrier un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration à la société ou auprès de l'établissement qu'il a chargé de la tenue de son ou de ses comptes de titres. Cette demande doit être déposée ou parvenue au siège social au plus tard 6 jours avant la date de l'assemblée.

Les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis parvenus à la société 3 jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

— pour les actionnaires au nominatif : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : nominatifs.zsa@zodiacaerospace.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant auprès de la Société Générale (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte) ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;

— pour les actionnaires au porteur : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : porteurs.zsa@zodiacaerospace.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ; puis, en demandant à leur intermédiaire financier d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par fax) à la Société Générale, service des assemblées, 32 rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes, Cedex 03.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard le 7 janvier 2011 pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse

électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et / ou traitée.

L'actionnaire ayant exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

Les actionnaires peuvent adresser des questions écrites au plus tard le 4^{ème} jour ouvré précédant la date de l'assemblée soit au plus tard le 4 janvier 2011, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social, à l'attention du Président du Directoire. Elles doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les informations visées à l'article R 225-73-1 du Code de commerce, comprenant notamment les documents qui doivent être présentés à cette assemblée générale, seront publiés sur le site internet www.zodiacaerospace.com au plus tard le 21^{ème} jour précédant l'assemblée, soit le 20 décembre 2010. Ils seront également mis à la disposition des actionnaires au siège social.

Le texte des projets de résolution présentés par les actionnaires seront publiés sans délai sur ce site.

Le Directoire